

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39 SEXIES

À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« ciblées par les recommandations identifiées dans le calendrier vaccinal mentionné à l'article L. 3111-1 du code de la santé publique »

le mot :

« adultes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le champ de l'expérimentation à l'ensemble des personnes adultes, par coordination avec la rédaction proposée pour l'expérimentation relative à l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière par les pharmaciens, proposée à l'article 39 *quinquies*.